



La Bruyère

Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu **le jeudi 26 novembre 2020**, à 19 H 30, **en vidéoconférence**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET

Le 17 novembre 2020
Le Bourgmestre,

Y.DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020 : Approbation
2. ASBL Récré'agique : Accueil extrascolaire : Contrat de gestion 2020-2023 : Approbation
3. Lecture du rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune
4. Budget communal : Exercice 2021 : Approbation
5. Budget du CPAS et note de politique générale : Exercice 2021 : Approbation
6. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : Fixation du taux pour l'exercice 2021 : Décision
7. Centimes additionnels au précompte immobilier : Fixation du taux pour l'exercice 2021 : Décision

8. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2020 : Modification budgétaire n° 1 : Réformation
9. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2021 : Réformation
10. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2021 : Approbation
11. Zone de secours NAGE : Exercice 2020 : Modification budgétaire n° 2 et fixation de la dotation communale définitive : Approbation
12. ORES Assets : Affiliation communale : Prorogation : Décision
13. IMAJE : Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2020 : Approbation
 - a) Plan stratégique 2021
 - b) Budget 2021
 - c) Passage en intercommunale pure
 - d) Affiliés sortants
 - e) Affiliés actifs
 - f) Report de la modification statutaire
 - g) Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale
 - h) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 septembre 2020
14. IMIO : Assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2020 : Approbation
 - a) Nouveaux produits et services
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021 et grille tarifaire 2021
 - d) Poste d'Administrateur représentant les Communes
15. BEP : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 : Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2020
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021
 - d) Poste d'Administrateur représentant les Communes
16. BEP Environnement : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 : Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2020
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021
 - d) Poste d'Administrateur représentant les Communes
17. BEP Expansion Economique : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 : Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2020
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021
 - d) Remboursement des parts de la Société Bajart

18. BEP Crématorium : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2020 :
Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2020
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021

19. IDEFIN : Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2020 : Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2020
 - b) Plan stratégique 2020-2022
 - c) Budget 2021

20. INASEP : Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020 : Adaptations statutaires : Approbation

21. ORES Assets : Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2020 : Plan stratégique :
Evaluation annuelle : Approbation

22. Règlement complémentaire de circulation routière : Section d'Emines : Décision

23. Règlement complémentaire de circulation routière : section de Meux : Décision

24. Patrimoine communal : PIC 2019-2021 : Réfection d'une voirie : Section de Meux :
Convention d'assistance technique ainsi que de coordination de sécurité et de santé :
Approbation

25. Appel à projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » : Adhésion : Décision

26. ASBL « Ensemble avec toi » : Octroi d'un subside : Décision

27. ORES Assets : Eclairage public : Charte : Adhésion

28. Création d'un label bruyérois et sondage des commerçants dans le cadre de la
pandémie Covid-19 : Information de l'Echevine

29. Patrimoine communal : Mise en sécurité des abords des écoles : Achat de
18 silhouettes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

30. Patrimoine communal : Acquisition de divers matériaux pour certaines réparations
dans une salle des fêtes : Section de Villers-Lez-Heest : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

31. Service des travaux : Achat de matériel de signalisation : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

32. Patrimoine communal : Mise en sécurité ainsi qu'aux normes des alarmes incendie : Implantations scolaires des divers villages : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
33. Patrimoine communal : Mise en conformité de 2 églises : Sections d'Emines et de Bovesse : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
34. Patrimoine communal : Aménagements de sécurité routière : Section de Warisoux : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
35. Service des travaux : Acquisition de panneaux de signalisation, de radars préventifs et autres matériels : Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
36. Enseignement : Plan de pilotage de diverses implantations scolaires : Sections de Emines, Rhisnes, Meux et Bovesse : Procès-verbal de la COPALOC du 18 juin 2020 : Prise de connaissance

HUIS-CLOS :

37. Enseignement : Demande interruption de carrière à 1/5 temps dans le cadre d'un congé parental
38. Enseignement : Demande interruption de carrière à 1/2 temps dans le cadre d'un congé parental
39. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
40. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
41. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
42. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
43. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (10 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

44. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
45. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
46. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
47. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
48. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (15 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
49. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (15 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
50. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (10 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
51. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (15 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
52. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
53. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
54. Désignation d'un directeur temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère (Rhisnes)
55. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
56. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
57. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
58. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. En séance du 27 juin 2013, le Conseil a marqué son accord non seulement sur la création d'une ASBL mixte (Commune-SNC Caméléo) dénommée Récré'agique, mais également sur les statuts et plan financier de celle-ci ainsi que sur le contenu du contrat de gestion qui la liait à la Commune.

Le rôle de cette récente association consistait à assurer spécifiquement la gestion du service d'accueil temps libre des enfants des écoles communales et libres durant les périodes extrascolaires.

Sur base de la constatation de l'expérience extrêmement positive de cette démarche, la collaboration entre les 2 Entités au sein de ladite ASBL a été prorogée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en 2017 pour une durée de 3 ans.

Aujourd'hui se pose la question de la reconduction pour un nouveau triennat du partenariat dont question.

3.-4. Voir annexes

5. Voir annexes

6. Taux inchangé : 8 %

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi :

Années	Taux	Recettes
2010	8 %	3.429.733,33 €
2011	8 %	2.646.034,55 €
2012	8 %	2.949.246,60 €
2013	8 %	3.317.361,98 €
2014	8 %	3.380.787,49 €
2015	8 %	2.588.134,72 €
2016	8 %	4.566.055,18 €
2017	8 %	3.512.924,44 €
2018	8 %	3.731.983,02 €
2019	8 %	4.373.600,41 €
2020 (budget)	8 %	4.108.880,67 €
2021 (budget)	8 %	4.052.878,52 €

7. Taux inchangé : 2600 centimes

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi :

12. La commune de La Bruyère a adhéré, voici de nombreuses années, à l'Intercommunale ORES Assets, Gestionnaire officiel de Réseau de Distribution (GRD en abrégé) des 200 communes associées jusqu'en décembre 2013 au sein des 8 intercommunales mixtes parmi lesquelles IDEG pour la province de Namur.

L'Assemblée générale du 22 juin 2017 d'ORES Assets a approuvé la prorogation du terme statutaire jusqu'en 2045.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur la suggestion formulée par le Collège de demeurer membre de cet organe supra-communal à tout le moins jusqu'à la nouvelle date ainsi fixée.

13.→21. /

22. L'école d'Emines est accessible par une succession de 2 sentiers débouchant sur la place Serge Dauginet, l'un relie la rue Royale à la rue des Crolaux tandis que l'autre connecte cette dernière à la place dont question.

Ces itinéraires sont empruntés chaque jour pour un nombre conséquent d'enfants âgés de 12 ans maximum et issus des quartiers localisés alentour.

Dans le souci de renforcer la sécurité des déplacements de cette jeunesse, particulièrement dans la traversée de la rue des Crolaux dont la configuration et la fréquentation automobile de plus en plus intense constituent un risque potentiel, il est suggéré de tracer un passage pour piétons entre les numéros 20A et 22 de cette voirie.

23. Les Autorités communales gembloutoises ont récemment informé leurs homologues bruyéroises de leur souhait de transformer la rue Breton située après le « Chalet Haibe » et jonction entre les villages de Grand-Leez et de Meux, en chemin réservé uniquement aux piétons, cavaliers, cyclistes, agriculteurs et cyclomoteurs de type A.

Cette mesure ne peut générer toute son efficacité et sa pertinence que moyennant certains aménagements de la réglementation applicable en matière de circulation sur les voiries contiguës situées sur le territoire bruyérois.

Il est dès lors proposé au Conseil d'avaliser les modifications de roulage envisagées.

24. Les Autorités communales projettent la réalisation de la réfection de la rue Léon Dumont à Meux dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC en abrégé) des années 2019-2021.

27. L'Intercommunale ORES Assets, gestionnaire de réseau de distribution électricité et gaz, est également en charge d'un ensemble de missions de gestion et d'exploitation dont l'entretien de l'éclairage public.

En effet, lorsque des dégradations, destructions ou pannes sont constatées sur les luminaires, le câble, les supports ou fixations, les frais d'entretien et de réparations engagés par ORES sont entièrement réclamés aux Communes sauf si ces interventions relèvent de l'obligation de service public.

La charte « Eclairage public » optimise la gestion des entretiens et des réparations par le biais de prestations de l'Intercommunale contre le paiement d'un forfait annuel.

Les avantages de cette démarche peuvent se résumer en une simplification du processus d'offre pour chaque intervention significative, l'optimisation de la gestion du budget annuel consacré à ce secteur (prévisibilité et tranquillité d'esprit), la réduction significative des délais de réaction et la détermination d'un prix juste calculé sur la moyenne des coûts des 3 années précédentes.

Il appartient au Conseil de se positionner face à ce nouveau processus déjà adopté par 155 Pouvoirs locaux.

28. /

29. Afin d'inciter les conducteurs de véhicules automobiles à la plus grande prudence à l'approche de lieux sensibles tels des écoles, des zones 30 km/h. ou des endroits très fréquentés par des usagers faibles, il s'avère nécessaire de renforcer les mesures de prévention et de protection en matière de sécurité routière.

Il est proposé d'acquérir 18 silhouettes.

Le devis estimatif avoisine 25.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

Le Directeur financier a remis un avis réservé.

30. La façade et les murs de la salle « Villers Promotion » à Villers-Lez-Heest présentent des signes de vétusté et ne sont plus étanches.

Par ailleurs, une poussée des terres sur le mur favorise une dégradation et une apparition d'une humidité ascensionnelle.

Le devis estimatif avoisine 50.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

Le Directeur financier a remis un avis positif.

34. Dans l'optique de garantir une sécurité et un confort aux usagers du passage pour piétons et de la piste cyclable entre Warisoulx et Emines, il est proposé d'aménager ces surfaces par le placement d'un revêtement coloré, perméable, durable, résistant et aisé d'entretien, complété par une signalisation adéquate.

Le devis estimatif approche 50.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

Le Directeur financier a émis un avis positif.

35. La gestion efficace des voiries publiques implique la mise en œuvre de diverses mesures telles le placement de panneaux divers ainsi que de radars préventifs, si nécessaire.

Il est suggéré d'acquérir des éléments de ce genre pour un montant de 30.000,00 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

Le Directeur financier a remis un avis positif.

36. Le 2 juillet 2020, le Conseil a approuvé les plans de pilotage des écoles communales de La Bruyère-Nord ainsi que d'Emines et de Rhisnes.

Le 18 juin 2020, la COPALOC avait remis un avis favorable sur le contenu de ces documents.

Récemment, les Délégués aux Contrats d'Objectifs (DCO en abrégé) ont souhaité que la délibération du Conseil non seulement reprenne expressément et intégralement les termes du procès-verbal de la réunion de la COPALOC mais également approuve ce dernier.

Ces exigences n'avaient nullement été requises par le CECF.

Il appartient donc d'adapter la décision du Conseil en ce sens.